



swisspool

Sektion des Schweizerischen Billardverbandes
www.swisspool-billard.ch



RÈGLEMENT DE COMPÉTITION

Le règlement de compétition régit le déroulement des tournois de Swisspool. Toutes les dispositions techniques y sont traitées et documentées. En cas de doute, la commission technique tranchera.



Egalité linguistique

Les termes utilisés dans le présent règlement sont de nature générique et concernent indifféremment les genres féminins et masculins.

Réserve

Le comité de Swisspool se réserve le droit d'effectuer des modifications, des compléments ou des adaptations des dispositions du présent règlement selon le règlement de section.

Divergences

En cas de divergences avec d'autres articles publiés ailleurs (homepage, etc.), le présent règlement fait foi. La version originale allemande du présent règlement fait foi si des problèmes ou des divergences apparaissent.

Abréviations:

SOA	Swiss Olympic Association
FSB	Fédération suisse de billard
SPS	Swisspool Series
AD	Assemblée des délégués
SC	Séance du comité
CS	Championnats suisses
CT	Commission technique

Tous les règlements de Swisspool:

- Règlement de section
- Règlement de compétition (RC)
- Règlement de directeur de tournoi (RDT)
- Règlement des finances et des frais (RFF)
- Règlement de l'équipe nationale (REN)
- Règlement de la jeunesse (RJ)
- Règlement disciplinaire et des sanctions (RDS)
- Règlement des arbitres (RA)

Historique du document

Index	Date:	Modification:	Raison:	Auteur:
0001	01.07.2007	Rédaction		S. Specchia
0002	01.07.2008	Adaptations	Diverses	S. Specchia
0003	01.07.2009	Adaptations RC 2010	Diverses	S. Specchia
0004	01.11.2009	Adaptations à billard-net	Diverses	S. Specchia
0005	01.05.2010	Adaptations	Corrections et adaptations	S. Specchia
0006	01.07.2012	Adaptations	Nouveau mode de tournoi	S. Specchia
0007	01.07.2014	Adaptations et compléments	Adaptations et compléments	R. Bürki
0008	01.07.2015	Adaptations	Nombre joueurs CS hommes	P. Nydegger
0009	01.12.2016	Adaptations et compléments	Dress-code, limites d'âge	A. Hanauer
0010	01.07.2017	Adaptations et compléments	Système de ligues et compléments divers	A. Hanauer
0011	01.07.2018	Adaptations pour la nouvelle saison	Décision de l'AD du 29.04.2018 et procédure de commande des licences	A. Hanauer
0012	25.11.2019	Compléments	Informations manquantes et clarifications	A. Hanauer
0013	27.11.2020	Adaptations et compléments	Précisions pour la nouvelle saison	A. Hanauer
0014	01.01.2022	Champion Swiss-Open & adaptations	Nouveau championnat OPEN et corrections	A. Hanauer
0015	14.07.2022	Adaptations et compléments	Délais d'inscription TQ	P. Nydegger
0016	13.12.2022	Adaptations	Jour décisif CS	B. Ryser
0017	19.01.2023	Adaptations	Limites de temps Promotion et Junior	B. Ryser
0018	01.01.2024	Adaptations	Les «TQ» deviennent «SPS»)	B. Ryser
0019	01.01.2024	Adaptations	Limite de temps Soft, dress-code	B. Ryser

Les articles suivants ont été adaptés:

1.1	1.3	1.11	1.12.2	1.12.3	1.13	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.4	2.5	2.10
4	4.2.1	4.2.2	4.2.5	4.3.1	4.3.2	4.3.4	4.3.5	4.3.6	4.3.7	4.3.8	4.3.11
4.3.12	4.3.14	4.3.19	4.4.1	4.4.2	4.4.3	4.4.4	4.4.5	4.4.6	4.4.7	4.4.8	5.4
5.5	5.7	5.8	6.2	7.5							

Sommaire

1.	Généralités	7
1.1.	Contenu	7
1.2.	Comportement	7
1.3.	Publicité.....	7
1.4.	Sponsoring.....	7
1.5.	Saison de jeu	7
1.6.	Contrôles antidopage	7
1.7.	Appartenance à un club	7
1.8.	Sans licence.....	8
1.9.	Licence de joueur	8
1.10.	Catégories	8
1.11.	Changement de catégorie	8
1.12.	Code vestimentaire (dress-code)	8
1.12.1.	Dress-code A	8
1.12.2.	Dress-code B (finales CS)	8
1.12.3.	Dress-code SPS.....	9
1.12.4.	Dress-code C	9
1.13.	Appartenance au club.....	9
1.14.	Arbitre	9
1.15.	Sanctions.....	9
1.16.	Catalogue des sanctions	9
2.	Déroulement des tournois.....	9
2.1.	Principe.....	9
2.2.	Genres de licences.....	9
2.2.1.	Licence de platine	9
2.2.2.	Licence d'or	10
2.2.3.	Licence d'argent.....	10
2.3.	Finance d'inscription	10
2.4.	Tenue obligatoire	10
2.5.	Tournois de la section	10
2.6.	Autorisation d'autres tournois	10
2.6.1.	Absences inexcusées	11
2.6.2.	Départ précoce du tournoi (forfait)	11
2.7.	Autorisation de jouer	11
2.8.	Protection du nom du tournoi.....	11
2.9.	Autorisation de tournois internationaux	11
2.9.1.	Eurotours.....	11
2.10.	Nombre de tournois par date	11
2.10.1.	Tournois de semaine	11
2.10.2.	Tournois spéciaux.....	11
2.11.	Envoi des résultats du tournoi	12

2.11.1. Respect des règles de jeu	12
2.12. Contrôle des points.....	12
2.13. Prix en espèces	12
2.14. Remise des prix	12
3. Mode de jeu.....	12
3.1. Direction du tournoi	12
3.2. Le jeu	12
3.3. Salut obligatoire	12
3.4. Appareils électroniques	12
3.5. Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool	12
3.6. Risque financier.....	12
3.7. Limite de temps pour jouer le coup	13
3.8. Time-out.....	13
3.9. Tenue vestimentaire incorrecte.....	13
3.10. Sanctions disciplinaires	13
3.11. Organes de contrôle	13
4. Mode de compétition pour les CS et les SPS	13
4.1. Principe.....	13
4.2. Généralités	13
4.2.1. Classements	13
4.2.2. Saison et reprise des points	13
4.2.3. Promotion et relégation dans le système de ligues Messieurs.....	14
4.2.4. Droit de promotion / relégation des dames	14
4.2.5. SPS par discipline	14
4.3. Dispositions pour les tournois de la section.....	14
4.3.1. Jours de jeu	14
4.3.2. Nombre de lieux de compétition par jour de compétition SPS	14
4.3.3. Inscription / désinscription	15
4.3.4. Début du tournoi.....	15
4.3.5. Ponctualité	15
4.3.6. Listes de départ.....	15
4.3.7. Têtes de série.....	15
4.3.8. Tenue	15
4.3.9. Distances.....	15
4.3.10. Break.....	15
4.3.11. Limites de temps lors des SPS.....	15
4.3.12. Jour décisif CS et CL	16
4.3.13. Têtes de séries CS	16
4.3.14. Ordre des têtes de série pour les SPS et les CS	16
4.3.15. Finales CS	16
4.3.16. Championnats suisses et Championnat de ligue.....	16
4.3.17. Attribution des points CS.....	16

4.3.18. Champion de catégorie	17
4.3.19. Coupes, prix et distinctions	17
4.4. Définitions des catégories	17
4.4.1. Messieurs ELITE.....	17
4.4.2. Messieurs PROMOTION	17
4.4.3. Dames	17
4.4.4. Seniors.....	18
4.4.5. Juniors.....	18
4.4.6. Filles.....	18
4.4.7. Ecoliers.....	19
4.4.8. Limites d'âge pour les seniors	19
5. Mode de compétition des tournois OPEN et SWISS-OPEN	19
5.1. Championnat.....	19
5.2. Classement OPEN	19
5.3. Tournoi final.....	19
5.4. Distinction	19
5.5. Financement	20
5.6. Rachat.....	20
5.7. Date du tournoi final	20
5.8. Règlement	20
6. Catégorie équipe	20
6.1. Equipe.....	20
6.2. Condition de participation.....	20
6.3. Mode	20
6.4. Disciplines.....	21
6.5. Notation	21
7. Mode de compétition des autres tournois	21
7.1. Principe.....	21
7.2. Licence d'argent.....	21
7.3. Joueurs étrangers	21
7.4. Tournois internationaux	21
7.5. Open argent	21
7.5.1. Nombre d'Open argent par jour de tournoi.....	22
7.5.2. Nombre de participants par tournoi.....	22
7.5.3. Notation des Open argent	22
7.5.4. Disciplines des Open argent.....	22
7.5.5. Mode la détermination des têtes de série des Open argent	22
7.5.6. Début des tournois Open argent	22
7.5.7. Dress-code aux Open argent	22
7.5.8. Format des tournois Open argent.....	22
7.5.9. Prétention à des prix en espèces aux Open argent	22
8. Attribution de points dans les tournois.....	22

8.1.	Tournois de la section	22
8.2.	Autres tournois suisses	22
8.3.	Tournois à l'étranger.....	23
9.	Equipe nationale.....	23
10.	Protêts, recours	23
10.1.	Protêts	23
10.2.	Recours	23
11.	Acceptation	23

1. Généralités

1.1. Contenu

Le présent règlement contient les règles et les prescriptions concernant les tournois, leur autorisation et leur réalisation. Il concerne en particulier les Swisspool Series (SPS) et les Championnats suisses (CS) pour les dames, messieurs, seniors, juniors, écoliers, filles et équipes, ainsi que la coordination des Open. De plus, les droits et devoirs des joueurs y sont traités, ainsi que les règles générales.

1.2. Comportement

Le comportement du joueur doit être conforme aux principes fondamentaux du fair-play et de l'éthique du sport, notamment vis-à-vis de son adversaire, des autres joueurs, des officiels et des spectateurs. Il ne doit pas trahir les idéaux par le dopage, l'escroquerie, la ruse ou la violence.

Cela vaut fondamentalement et en particulier pour la durée du tournoi, ainsi qu'avant et après le tournoi, tant que le joueur se tient dans la zone de jeu ou à proximité immédiate.

Lorsqu'une cérémonie de remise des prix est prévue à la fin du tournoi, il est du devoir des joueurs des rangs 1 à 3 de participer à cette cérémonie de remise des prix. Une absence inexcusée est considérée comme comportement antisportif et entraîne des mesures disciplinaires. Les prétentions aux médailles, coupes, autres prix et éventuels prix en espèces sont abolies.

1.3. Publicité

La publicité dans la zone de jeu, sur les annonces des tournois et sur les vêtements des joueurs ne doit pas être esthétiquement contestable. Ni le message ni le contenu ne peuvent promouvoir l'alcool, la nicotine, l'érotisme ou des groupes politiques ou religieux.

Swisspool peut exiger que toute publicité qui viole cet article soit immédiatement supprimée.

Les vêtements d'un joueur peuvent présenter des publicités, pour autant que cela ne rende pas plus difficile l'identification de l'appartenance au club.

Dans les compétitions officielles (p. ex. Championnat du Monde, Championnat d'Europe, SPS, CS, Worldtour, Eurotour, etc.), chaque participant peut être obligé par Swisspool de porter des logos publicitaires ou des inscriptions publicitaires de sponsors de Swisspool et d'éventuels sponsors de catégorie. En cas de conclusion de contrats de sponsoring personnels, il s'agit de consulter Swisspool.

1.4. Sponsoring

Les sponsors ont la possibilité de faire un sponsoring en donnant leur nom aux catégories officielles de Swisspool.

Les catégories suivantes sont à choix:

- Messieurs «Swisspool» Ligue ELITE
- Messieurs «Swisspool» Ligue PROMOTION
- Dames «Swisspool» Ligue DAMES
- Jeunesse «Swisspool» Ligue JEUNESSE
- Séniors «Swisspool» Ligue SENIORS

Le terme «Swisspool» peut être remplacé par un nom de sponsor.

1.5. Saison de jeu

La saison de jeu s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre, conformément à l'année civile.

1.6. Contrôles antidopage

Les contrôles antidopage sont effectués selon les prescriptions de Swiss Sport Integrity et du règlement antidopage de la FSB.

1.7. Appartenance à un club

Un joueur peut être membre de plusieurs associations mais n'est autorisé à jouer que pour un seul club à la fois, celui-ci devant être affilié à Swisspool.

Une licence est fondamentalement valable pour toute la saison. Un changement de club (autorisation de jouer (licence)) n'est possible qu'au début d'une nouvelle saison (au 1^{er} janvier) ou à la mi-saison (au 1^{er} juillet).

Dans des cas exceptionnels et justifiés (faillite ou suspension du club), un changement de club est également possible en cours de saison.

Condition pour un changement de club: demande du joueur avec lettre de motivation et accord écrit de l'ancien club ou certificat de faillite.

En cas de changement de club, une nouvelle licence doit être demandée. Elle sera facturée au nouveau club.

1.8. Sans licence

En rapport avec le point 1.7, quiconque s'est désinscrit dans les règles de son club et n'est plus tenu à aucune contribution financière vis-à-vis de son club ou de Swisspool est considéré comme étant sans licence.

1.9. Licence de joueur

Les licences de platine et d'or ne peuvent être demandées que via un club actif affilié à Swisspool. La licence d'argent peut être demandée indépendamment d'une appartenance à un club.

Les licences de platine ou d'or ne peuvent être demandées que par des citoyens suisses ou des joueurs qui ont leur domicile principal en Suisse.

1.10. Catégories

Les dames, messieurs, seniors, juniors, écoliers et filles sont répartis dans leur catégorie respective. Les dispositions spécifiques sont indiquées à l'article 4.4.

Il n'y a aucun critère de répartition spécifique pour la catégorie équipe.

1.11. Changement de catégorie

Les changements de catégorie se font pour le début de la saison. Lors d'un changement de catégorie, tous les résultats spécifiques à la catégorie sont perdus (SPS). Seuls les résultats généraux des Open sont conservés (justification: résultats de différentes catégories).

Une relégation, resp. une promotion chez les Messieurs de la ligue PROMOTION à la ligue ELITE est considérée comme un changement de catégorie.

1.12. Code vestimentaire (dress-code)

Les principes suivants sont valables pour tous les codes vestimentaires: l'habillement doit être propre et soigné. En cas de doute, la direction de tournoi ou l'organe de contrôle de Swisspool rendra une décision.

1.12.1. Dress-code A

Pour tous les joueurs: selon les instructions écrites de la CT de Swisspool.

1.12.2. Dress-code B (finales CS)

Haut de la tenue: Les chemises/polos peuvent avoir n'importe quel design, à condition qu'ils aient un col et des manches courtes ou longues. Toutes les couleurs sont autorisées.

Les gilets et les maillots de corps sont autorisés à condition qu'ils soient assortis à la couleur de la chemise/du polo ou qu'ils soient blancs ou noirs.

Les chemises doivent être rentrées dans le pantalon et être suffisamment longues pour qu'aucune parcelle de peau ne soit visible lorsque les joueurs sont allongés sur la table. Dans la catégorie dames, les chemises peuvent être portées à l'extérieur du pantalon, mais aucune parcelle de peau ne doit être visible.

Il est interdit de porter: des T-shirts ou des vêtements supplémentaires par-dessus la chemise/le polo (p. ex. pull ou d'une veste de training) (y compris ceux de l'équipe nationale).

Bas de la tenue: Les pantalons en tissu et les pantalons chinos de n'importe quelle couleur, propres et en bon état, sont autorisés.

Les pantalons avec des rivets, des chaînes, des poches latérales ainsi que les jeans et les pantalons en denim ou en manchester ne sont pas autorisés. Des chaussettes qui

couvrent la peau doivent être portées si le pantalon n'atteint pas le bord de la chaussure en position debout.

Pour les femmes, les jupes noires ou fendues sont autorisées.

Chaussures: Il est possible de porter des chaussures de ville ou de sport. Les chaussures de ville peuvent être de n'importe quelle couleur, mais doivent être en cuir. Les chaussures de sport doivent être entièrement noires, y compris la semelle et les éventuels logos du fabricant.
Il est interdit de porter des baskets ou des sandales.

1.12.3. Dress-code SPS

Haut de la tenue: Identique au dress-code B. L'obligation d'apposer l'appartenance au club doit également être respectée pour les tournois SPS conformément à l'article 1.13.

Bas de la tenue: Aucune instruction particulière.

Chaussures: Chaussures fermées (pas de sandales, de tongs, de chaussures de marche ou similaire).

1.12.4. Dress-code C

Aucune instruction particulière.

1.13. Appartenance au club

Lors des tournois de la section (voir point 2.5), l'appartenance au club doit être visible sur la tenue, au moyen d'un emblème, d'un sticker ou du nom.

Les membres du cadre national sont autorisés, avec l'accord de leur club, de jouer les SPS et Open avec la tenue de l'équipe nationale.

1.14. Arbitre

Seules les personnes ayant une autorisation de Swisspool sont habilitées à arbitrer un match.

1.15. Sanctions

Des sanctions peuvent être prononcées contre des clubs, des équipes, des joueurs ou des organisateurs de tournoi selon le catalogue des sanctions de la FSB ou de Swisspool.

1.16. Catalogue des sanctions

Voir le règlement disciplinaire et des sanctions.

2. Déroulement des tournois

2.1. Principe

Lors des tournois de la section, des Open et des tournois de semaine, les joueurs peuvent gagner des points pour le classement général national et pour les classements par discipline nationaux. Exception: les points des Open argent, qui ne comptent que pour les classements spéciaux de l'Open argent.

Les classements nationaux sont départagés par catégorie.

Pour pouvoir participer à un tournoi autorisé par Swisspool, le joueur doit absolument être enregistré sur www.swisspool-billard.ch. Le joueur licencié obtient un compte avec lequel il peut avoir accès «en ligne» à toutes les données de ses tournois. A condition d'avoir la licence nécessaire, les joueurs peuvent s'inscrire à tous les tournois enregistrés au moyen d'un simple clic de souris et bénéficient en plus de nombreuses informations et outils supplémentaires.

2.2. Genres de licences

2.2.1. Licence de platine

La licence de platine permet de participer à tous les tournois autorisés par Swisspool, tels que les tournois de la section, les Open, les tournois de semaine et les Swisspool Series.

Tous les frais d'inscription aux SPS sont compris dans le prix de la licence de platine.

2.2.2. Licence d'or

La licence d'or permet de participer à tous les tournois autorisés par Swisspool, tels que les tournois de la section, les Open, les tournois de semaine et les Swisspool Series.

Les frais d'inscription aux tournois de la fédération ne sont pas compris dans le prix de la licence d'or et doivent être payés sur place.

2.2.3. Licence d'argent

La licence d'argent permet de participer à tous les Open et tournois de semaine autorisés par Swisspool.

Les joueurs en possession d'une licence d'argent ne peuvent pas participer aux qualifications pour les Championnats suisses, ni aux SPS.

Si un joueur en possession d'une licence d'argent souhaite une licence d'or ou de platine, les points qu'il a déjà obtenus ne sont pas conservés.

2.3. Finance d'inscription

Pour pouvoir participer à un tournoi de la section, une finance d'inscription doit être versée au début du tournoi. Le montant de la finance d'inscription est défini dans le règlement des finances.

2.4. Tenue obligatoire

Lors des tournois de la section (CS), le dress-code B est obligatoire. Pour les tournois SPS, la tenue doit correspondre au dress-code SPS.

Pour la jeunesse, le dress-code SPS est également applicable lors des tournois de la section (CS). Lors des finales, le dress-code B est également applicable pour la jeunesse.

Pour les Open et les tournois de semaine, la tenue doit respecter le dress-code B.

L'organisateur peut également exiger un dress-code B en fonction de la taille et de l'importance du tournoi.

Le dress-code doit déjà être communiqué lors de l'annonce du tournoi.

Pour tous les genres de tournoi, il est interdit pendant le jeu:

- de porter des écouteurs
- de porter un couvre-chef de quelque type que ce soit
- de jouer sans chaussures

2.5. Tournois de la section

Sont considérés comme tournois de la section les Championnats suisses (CS), les tournois propres à une catégorie, les Swisspool Series (SPS) et les tournois organisés sous la responsabilité de Swisspool.

Seuls les détenteurs d'une licence (sauf licence d'argent) sont autorisés à participer et uniquement dans leur catégorie et leur division. Les tournois de la section sont organisés exclusivement par Swisspool.

2.6. Autorisation d'autres tournois

Lors des Open et tournois de semaine, il n'y a aucune restriction quant au sexe ou à l'âge des participants.

Les Open sont organisés le week-end. Exceptionnellement, un Open peut être organisé en semaine. Pour les Open, les joueurs doivent impérativement être au moins en possession d'une licence d'argent – une telle licence peut être demandée sur place auprès de l'organisateur.

Les organisateurs peuvent annoncer des Open auprès du secrétariat de Swisspool, grâce au formulaire de demande. Les taxes d'homologation sont facturées à l'avance conformément au règlement des finances; les frais de traitement par joueur seront facturés à l'organisateur après le tournoi – voir règlement des finances.

Les tournois autorisés par Swisspool ne peuvent être réalisés que par des organisateurs en possession d'une autorisation de Swisspool.

Les tournois de semaine sont considérés comme tournois ouverts à tous; les joueurs sans licence peuvent également y participer. Ces tournois ouverts ne peuvent avoir lieu que du lundi au vendredi.

Pour les Open, les joueurs dont le domicile principal est situé à l'étranger n'ont pas besoin d'avoir de licence «suisse».

2.6.1. Absences inexcusées

En cas d'absence inexcusée, l'organisateur a le droit de réclamer la finance d'inscription. Dans le champ «remarques» dans le logiciel de gestion des tournois, l'organisateur doit mettre une communication à l'attention du bureau de gestion des tournois.

Swisspool sanctionnera le joueur selon le règlement disciplinaire art. 2.5.1 et lui facturera la finance d'inscription. Cette finance d'inscription sera créditée à l'organisateur après paiement.

2.6.2. Départ précoce du tournoi (forfait)

Les joueurs qui, lors d'un tournoi, déclarent forfait de manière précoce et sans raison valable, agissent de manière antisportive et seront sanctionnés selon le règlement de sanction (art. 2.5.2). La direction du tournoi est obligée de saisir les joueurs fautifs dans le système (champ de remarques du programme de tournoi) et de les annoncer au bureau de gestion des tournois. De plus, il sera considéré que le joueur n'a pas participé à ce tournoi. La finance d'inscription ne peut être remboursée.

2.7. Autorisation de jouer

Pour pouvoir participer aux Open, une licence de Swisspool valable pour la saison actuelle est nécessaire.

2.8. Protection du nom du tournoi

Le nom du tournoi peut être protégé, sur demande auprès de Swisspool et moyennant paiement d'une taxe (voir règlement des finances).

2.9. Autorisation de tournois internationaux

Tous les tournois organisés par la WPA, l'EPBF ou l'une des fédérations nationales qui y sont rattachées ou leurs membres continentaux ou intercontinentaux et dont les prix en espèces ou en nature sont égaux ou supérieurs à 4'000 euros et qui ont obtenu l'autorisation de la WPA / EPBF sont considérés comme tournois officiels.

2.9.1. Eurotours

Les Eurotours ne sont pas soumis à autorisation. Aucun point ne sera attribué dans le classement national.

2.10. Nombre de tournois par date

Les dates des SPS et CS sont réservées de façon exclusive à la section, Seuls des tournois Open argent peuvent avoir lieu le même jour. Toutes les autres catégories de tournoi sont interdites à ces dates.

Un seul Open est autorisé par jour. Exceptions possibles en cas de concertation mutuelle. Le même jour. Il ne peut y avoir que tournois Open argent au maximum (1 tournoi en Suisse romande et 1 tournoi en Suisse alémanique).

Swisspool s'efforce d'éviter les conflits de date pour les Open. En cas de conflits de date, Swisspool contacte les organisateurs. Les tournois peuvent tout de même se tenir à la date prévue en cas d'accord mutuel des organisateurs. En cas d'opposition de l'un des organisateurs, la priorité est accordée au tournoi inscrit en premier. Les tournois peuvent être enregistrés à l'avance et de manière illimitée.

Les tournois déjà enregistrés peuvent être annulés par les organisateurs. Jusqu'à trois mois avant la date du tournoi, l'annulation n'a aucune conséquence. Si un tournoi est annulé par l'organisateur après cette date, une taxe d'annulation est due (voir règlement des finances).

2.10.1. Tournois de semaine

La taille du tableau des tournois de semaine est limitée à 32 joueurs au maximum.

Les tournois plus importants (max. 48 joueurs) nécessitent une autorisation spéciale de Swisspool.

Les taxes des tournois de semaine peuvent être consultées dans le règlement des finances.

Toutes les dates des tournois doivent être annoncées lors de la demande. Des dates de report ne peuvent pas être prises en considération. Lors de l'annulation d'un tournoi, il n'est pas possible de demander le remboursement des frais d'homologation.

2.10.2. Tournois spéciaux

Les tournois spéciaux comme des double Open ou des triple Open sont autorisés. Les points ne sont attribués que pour les classements des disciplines et pris en compte dans les classements correspondants de Swisspool.

Lors de ces tournois spéciaux, aucun point n'est attribué ni pris en compte pour le classement général de Swisspool.

2.11. Envoi des résultats du tournoi

Les résultats du tournoi doivent être chargés en ligne sur le serveur dans les 24 heures après la fin du tournoi. Des frais de traitement seront perçus si les résultats du tournoi sont envoyés par écrit au secrétariat (voir règlement des finances). Les classements, les tableaux de tournois et les rapports doivent être remplis lisiblement et en lettres capitales par la direction du tournoi et envoyés au bureau de gestion des tournois en courrier A, le jour suivant le tournoi. Si ces prescriptions ne sont pas respectées, le club ou l'organisateur peuvent être amendés (voir catalogue des sanctions). De plus, les directeurs de tournoi sont obligés de dénoncer les délits et manquements des joueurs ou des officiels ou d'autres personnes au moyen du programme de gestion de tournois (joueurs fautifs) dans le champ remarques ou par écrit.

2.11.1. Respect des règles de jeu

Les organisateurs de tournois sont obligés de respecter les règlements de Swisspool en vigueur ainsi que les règles de jeu officielles et d'organiser les tournois en conséquence.

2.12. Contrôle des points

Le joueur est responsable du contrôle de ses points. Après la parution du classement mis à jour, le joueur a 20 jours pour contester par écrit les résultats auprès du bureau de gestion des tournois, preuve écrite à l'appui. Ce délai passé, les réclamations ne pourront plus être prises en considération.

2.13. Prix en espèces

La somme des prix en espèces annoncée doit être garantie pour tous les tournois. Des prix en nature peuvent également être pris en compte dans le montant des prix en espèces. Cependant, ces prix en nature doivent être autorisés et reconnus à l'avance par Swisspool, moyennant des quittances.

2.14. Remise des prix

Si des joueurs ou des équipes sont absents lors de la remise des prix (médailles, coupes, argent, produits naturels, etc.) de tournois de la section, ils perdent toute prétention à ces prix. Les prix qui ne peuvent être revendiqués seront alors crédités sur le fonds pour la promotion de la jeunesse.

Pour les équipes, il n'est pas nécessaire que toute l'équipe soit présente à la cérémonie de remise des prix, mais au moins tous les joueurs de l'équipe ayant joué la finale doivent être présents. Dans un tel cas, les joueurs absents recevront tout de même leurs médailles et leurs prix.

3. Mode de jeu

3.1. Direction du tournoi

Voir règlement de directeur de tournoi

3.2. Le jeu

Les règles officielles, valables en Suisse, sont applicables.

Les règles peuvent être consultées sur www.swisspool-billard.ch et il est possible de les télécharger.

3.3. Salut obligatoire

Les joueurs se saluent et saluent l'éventuel arbitre par une poignée de mains, avant le début du match.

Après le match, ils se séparent de la même manière, ainsi que de l'éventuel arbitre.

Il est possible de renoncer à la poignée de mains; à la place, le salut peut se faire par un signe de la main à distance ou par un check du poing.

3.4. Appareils électroniques

Les téléphones portables, baladeurs ou autres appareils électroniques doivent être éteints dans l'espace du tournoi ou confiés à la direction du tournoi.

Dans la zone jeu, ils ne doivent pas traîner p. ex. sur les tables d'appoint etc.

Pour les Smartwatches, toutes les fonctions doivent être désactivées, sauf l'affichage de l'heure.

3.5. Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool

Dans la zone de jeu, il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool.

3.6. Risque financier

Le joueur participant aux tournois supporte lui-même les risques financiers et est responsable de ses frais.

3.7. Limite de temps pour jouer le coup

La définition du chronomètre est spécifiée dans le règlement «Règles de jeu».

3.8. Time-out

La définition du time-out est spécifiée dans le règlement «Règles de jeu».

3.9. Tenue vestimentaire incorrecte

Les joueurs ou les équipes n'ont pas la possibilité de déposer protêt pour tenue vestimentaire incorrecte et doivent jouer les rencontres si la tenue a été acceptée par l'arbitre, la direction du tournoi et / ou un organe de contrôle de Swisspool.

3.10. Sanctions disciplinaires

En cas de nécessité, l'arbitre ou la direction du tournoi peut, comme mesure disciplinaire, donner un avertissement sans suites directes, respectivement dans des cas graves ou de récidive, déclarer le match perdu ou même prononcer la disqualification du joueur (exclusion du tournoi).

Tous les manquements et infractions aux règlements et aux statuts sont à annoncer par mail, dans le programme de tournoi ou au moyen d'un rapport écrit à la CT de Swisspool.

3.11. Organes de contrôle

Tous les membres du comité de Swisspool, et le cas échéant les personnes expressément déléguées par le comité, sont considérés comme organes de contrôle agréés lors des Open ou tournois de la section enregistrés, et doivent être reconnus comme tels. Ils doivent pouvoir accéder à toutes les zones du site du tournoi et consulter l'ensemble des documents qui pourraient donner des éclaircissements pour savoir si les règlements sont ou ont été respectés.

Les décisions de cet organe de contrôle sont à respecter sans délai.

4. Mode de compétition pour les CS et les SPS

4.1. Principe

On joue en catégories (dames, messieurs, seniors, juniors, écoliers et filles). Les catégories juniors, écoliers et filles peuvent être réunies en une seule catégorie jeunesse en cas de faible nombre de joueurs.

Les points sont attribués aux joueurs dans le classement de leur catégorie respective.

Les organisateurs, clubs et salles de billard s'engagent à réaliser les tournois selon l'annonce et l'inscription.

4.2. Généralités

4.2.1. Classements

Les tournois de la section (SPS) et les Open sont pris en considération pour les classements nationaux.

Pour le classement général de chaque catégorie sont pris en compte les 10 meilleurs résultats des Swisspool Series et des Open, dont 5 résultats SPS au maximum. Il est donc possible de n'avoir que des résultats d'Open dans le classement général.

Pour les classements par discipline sont pris en considération les 8 meilleurs résultats dans la discipline concernée (Open + SPS + tournois de semaine).

Le classement général est décisif pour la qualification aux Championnats suisses dans la catégorie «Messieurs ELITE».

Les classements par discipline font foi pour la qualification aux Championnats suisses resp. Championnat de ligue dans les catégories (Messieurs PROMOTION, Dames, Séniors et Jeunesse).

Les classements par discipline font foi pour la répartition aux SPS et aux CS. Voir détails sous point 4.3.13 Têtes de série CS.

4.2.2. Saison et reprise des points

La saison de jeu officielle s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les points gagnés dans les tournois Open sont pris en compte dans l'évaluation des classements nationaux durant 365 jours; les points sont ensuite échus.

Cela vaut également pour les joueurs qui changent de ligue (promotion resp. relégation).

Les points des tournois de la section (SPS) restent dans l'évaluation jusqu'au 31.12. de la saison respective. Au 1.1. de la nouvelle saison, les points des classements généraux et des classements par disciple sont effacés.

Pour la jeunesse, la procédure peut s'écarter de cette réglementation.

4.2.3. Promotion et relégation dans le système de ligues Messieurs

Les promotions et les relégations entre les ligues ELITE et PROMOTION se font à la fin de la saison.

Les 4 joueurs des rangs 21 à 24 de la ligue ELITE sont relégués en ligue PROMOTION.

Les 4 joueurs des rangs 1 à 4 de la ligue PROMOTION sont promus en ligue ELITE.

Les 4 joueurs des rangs 17 à 20 de la ligue ELITE jouent un barrage contre les joueurs des rangs 5 à 8 de la ligue PROMOTION. Les matches sont «croisés»; les rencontres sont les suivantes:

<i>Rang: ELITE</i>	<i>contre</i>	<i>Rang PROMOTION</i>
17	:	8
18	:	7
19	:	6
20	:	5

Le barrage est joué pas la discipline «Multiball». La distance est définie par la commission technique.

La promotion et la relégation sont contraignantes. Sont exclus de cette dernière règle les joueurs ELITE qui ont perdu le match de relégation.

Les rangs des classements des disciplines le jour décisif (CS/CL) font foi pour les promotions et les relégations.

Réglementation:

4.2.4. Droit de promotion / relégation des dames

Les dames qui ont acheté une licence de la catégorie Messieurs PROMOTION sont autorisées à monter dans ligue ELITE en cas de qualification correspondante.

Les dames qui ont acheté une licence de la catégorie Dames et jouent dans la ligue Messieurs PROMOTION ne sont pas autorisées à monter dans ligue Messieurs ELITE.

4.2.5. SPS par discipline

Au moins 2 tournois SPS par discipline seront réalisés pour chaque catégorie.

4.3. Dispositions pour les tournois de la section

4.3.1. Jours de jeu

Messieurs (ELITE et PROMOTION)	Samedi ou dimanche
Dames:	Samedi ou dimanche
Seniors:	Samedi ou dimanche
Jeunesse:	Samedi ou dimanche

Des Open peuvent être organisés lors des samedis ou dimanches «libres» des week-end de SPS et CS.

4.3.2. Nombre de lieux de compétition par jour de compétition SPS

Messieurs ELITE: 1 lieu de tournoi

Messieurs PROMOTION: 3 lieux de tournoi (des lieux supplémentaires peuvent être ouverts, si nécessaire)

Seniors: 1 lieu de tournoi (des lieux supplémentaires peuvent être ouverts, si nécessaire)

Dames: 0 lieu de tournoi (réunion avec les Messieurs PROMOTION)

Jeunesse: 1 lieu de tournoi

4.3.3. Inscription / désinscription

Les inscriptions et désinscriptions sont effectuées exclusivement en ligne sur www.swisspool-billard.ch.

Fin du délai d'inscription: vendredi précédent le week-end de tournoi, à 12h00.

Tout désistement après la date limite d'inscription doit impérativement être signalé à la CT, au secrétariat ou directement sur le lieu du tournoi. En cas de désistement incorrect, des mesures disciplinaires seront prises (voir règlement disciplinaire).

4.3.4. Début du tournoi

Les tournois SPS ainsi que les Championnats suisses commencent généralement à 11h00. Les joueurs doivent s'annoncer auprès de la direction du tournoi au plus tard 15 minutes avant l'heure annoncée de début de jeu annoncé dans le tableau.

L'ouverture des portes est à 10h00.

Pour les finales des CS, les prescriptions de temps de Swisspool sont applicables.

4.3.5. Ponctualité

Les participants sont tenus d'être présents au minimum 15 minutes avant le début prévu du jeu.

La direction du tournoi est obligée de commencer les tournois de la section à 11h00.

Les joueurs qui ne sont pas présents doivent être placés en rattrapage conformément aux règlements officiels de Swisspool.

4.3.6. Listes de départ

Les listes de départ des tournois SPS sont à la disposition des directeurs de tournoi au plus tard le vendredi à 12h00; elles peuvent être consultées sur www.swisspool-billard.ch.

Pour ce faire, chaque organisateur recevra un login de Swisspool.

De plus, les listes de départ ainsi que l'heure de début du tournoi sont visibles pour tout le monde au plus tard à 20h00 le vendredi sur la homepage de Swisspool.

4.3.7. Têtes de série

Les têtes de séries des tournois SPS et des Championnats suisses (CS) sont en partie déterminées automatiquement. L'autre partie est déterminée par tirage au sort. Cette procédure doit être respectée.

Les points du classement de la discipline concernée font foi pour les têtes de série.

4.3.8. Tenue

Pour les tournois de la section, le **dress-code B sera appliqué pour les CS** et le **dress-code SPS** sera appliqué pour **les tournois SPS** et ce pour toutes les catégories.

Fait exception la jeunesse pour laquelle le dress-code B ne s'applique que pour les finales.

4.3.9. Distances

Distances de jeu: voir art. 4.4 Définitions des catégories.

4.3.10. Break

Le break alternatif est applicable dans les disciplines suivantes: jeu de la 8, jeu de la 9 et jeu de la 10.

4.3.11. Limites de temps lors des SPS

Pour tous les tournois SPS, la limite de temps Soft, contrôlée électroniquement par le programme de tournoi, est applicable. Messieurs ELITE et Seniors 2h, Messieurs PROMOTION, Dames et Jeunesse 1h30.

Les règles suivantes sont applicables pour les rencontres du tournoi:

- Limite de temps Soft signifie qu'une fois le temps écoulé, le match se termine immédiatement et le score actuel est également le résultat final si la différence est d'au moins deux parties. Si la différence est d'une partie, la partie actuelle est jouée jusqu'à la fin. Si l'on devait arriver à un match nul, une partie supplémentaire est alors jouée afin de déterminer le vainqueur.

- A la **14-1**, une fois le temps écoulé, le match se poursuit jusqu'à ce que les deux joueurs aient terminé le même nombre de reprises.

En plus l'imposition du chronomètre dans un match peut avoir lieu à tout moment, quel que soit le score à ce moment-là. Le chronomètre peut être imposé au début d'un match.

4.3.12. Jour décisif CS et CL

Pour toutes les catégories et disciplines: 2 semaines (dimanche soir) avant les premiers tournois des Championnats suisses et des Championnats de ligue.

Pour pouvoir participer, un joueur / une joueuse doit impérativement avoir joué au moins un tournoi dans la discipline correspondante.

Tous les résultats (Open + SPS + tournois de semaine) sont pris en compte.

4.3.13. Têtes de séries CS

Les têtes de série sont définies selon le classement par discipline le jour décisif.

Messieurs ELITE: Les 16 joueurs les mieux classés du classement général, catégorie ELITE.

Messieurs PROMOTION: Les 32 joueurs les mieux classés du classement de la discipline, catégorie PROMOTION.

Dames: Les 16 joueuses les mieux classées du classement de la discipline, catégorie dames.

Seniors: Les 16 joueurs les mieux classés du classement de la discipline, catégorie seniors.

Jeunesse (toutes les catégories): Les 16 joueurs les mieux classés des classements de la discipline, catégorie jeunesse.

4.3.14. Ordre des têtes de série pour les SPS et les CS

L'ordre des têtes de série aux tournois SPS et aux Championnats suisses suit les prescriptions suivantes:

SPS: Les joueurs des rangs 1 à 4 sont placés dans le tableau aux rangs 1 à 4 selon têtes de série.
Les autres joueurs seront tirés au sort.

CS: Les têtes de série sont définies selon le classement des disciplines respectives.

4.3.15. Finales CS

Les 4 demi-finalistes de chaque discipline et catégorie des Championnats suisses se qualifient pour les finales des CS.

Les matches des demi-finales sont si possible tirés au sort. Toutefois, il est exclu que les mêmes adversaires se rencontrent en quarts de finales et en demi-finales.

Si un tirage au sort a lieu, il est réalisé comme suit:

- Les deux demi-finalistes provenant du tour direct sont placés; les deux demi-finalistes provenant du tour de rattrapage sont tirés au sort.

Tous les matches sont joués avec le système du KO direct.

4.3.16. Championnats suisses et Championnat de ligue

Des Championnats suisses sont organisés pour la catégorie Messieurs ELITE, Dames, Seniors et Jeunesse. Le vainqueur obtient le titre de «Champion suisse de la catégorie» pour la discipline respective.

Un Championnat de ligue est organisé pour la catégorie Messieurs PROMOTION. Le vainqueur obtient le titre de «Champion PROMOTION» de la discipline respective.

4.3.17. Attribution des points CS

Aucun point des CS n'est attribué pour les classements (classement général et classement par discipline).

Une éventuelle prise en compte lors des nominations du cadre se fait selon le règlement du cadre national.

4.3.18. Champion de catégorie

Les premiers du classement général de toutes les catégories (le jour décisif CS) seront honorés et reçoivent une distinction.

4.3.19. Coupes, prix et distinctions

Swisspool est responsable des prix (médailles et coupes) remis lors des Championnats suisses ainsi que des prix remis aux champions de catégorie.

Pour les SPS de la jeunesse, les 1^{er} et 2^e au moins reçoivent un prix (par exemple une coupe ou un prix en nature). Swisspool est responsable de ces prix.

Les autres catégories et les autres rangs n'ont pas droit à une coupe. L'organisateur est toutefois libre d'accorder des prix ou des coupes.

4.4. Définitions des catégories

4.4.1. Messieurs ELITE

Limites d'âge: Âge minimal 18 ans, il n'y a aucune limite d'âge maximum.

Les jeunes dès leur 15^e année de vie, peuvent faire une demande à Swisspool pour passer dans cette catégorie.

Nombre de joueurs: 24 messieurs et dames qui ont sportivement passé les qualifications font partie de la catégorie ELITE (condition: licence de platine ou d'or de la catégorie «Messieurs»)

Tableau: Tournois de la section: Le tournoi est joué sur un tableau Euro.
CS: Le tournoi est joué sur un tableau de double KO.

Distances SPS:	Jeu de la 8	7 victoires,	tout le tableau
	Jeu de la 9	8 victoires,	tout le tableau
	Jeu de la 10	7 victoires,	tout le tableau
	Jeu de la 14/1	100 points,	tout le tableau

Distances CS: Selon directives de la commission technique

4.4.2. Messieurs PROMOTION

Limites d'âge: Âge minimal 18 ans, il n'y a aucune limite d'âge maximum.

Les jeunes dès leur 15^e année de vie, peuvent faire une demande à Swisspool pour passer dans cette catégorie.

Nombre de joueurs: Tous les messieurs et dames qui n'ont pas atteint la catégorie ELITE font automatiquement partie de la catégorie PROMOTION (condition: licence de platine ou d'or de la catégorie «Messieurs»)

Tableau: Tournois de la section: Le tournoi est joué sur un tableau Euro.
CS: Le tournoi est joué sur un tableau de double KO.

Distances SPS:	Jeu de la 8	6 victoires,	tout le tableau
	Jeu de la 9	7 victoires,	tout le tableau
	Jeu de la 10	6 victoires,	tout le tableau
	Jeu de la 14/1	75 points,	tout le tableau

Distances CL: Selon directives de la commission technique

4.4.3. Dames

Limites d'âge: Âge minimal 18 ans, il n'y a aucune limite d'âge maximum.

Les jeunes dès leur 15^e année de vie, peuvent faire une demande à

Swisspool pour passer dans cette catégorie.

Nombre de joueurs:	Toutes les dames (condition: licence de platine ou d'or de la catégorie «Dames»)	
Tableau:	Tournois de la section	Sont intégrées dans la catégorie Messieurs PROMOTION
	CS:	Le tournoi est joué sur un tableau de double KO.
Distances SPS:	Jeu de la 8	6 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 9	7 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 10	6 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 14/1	75 points, tout le tableau
Distances CS:	Selon directives de la commission technique	

4.4.4. Seniors

Limites d'âge:	Seniors, qui ont au moins 44 ans le 31.12.2023	
	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la limite d'âge voir point 4.4.8 	
Nombre de joueurs:	Tous les seniors (condition: licence de platine ou d'or de la catégorie «Seniors»)	
Tableau:	Tournois de la section:	Le tournoi est joué sur un tableau Euro.
	CS:	Le tournoi est joué sur un tableau de double KO.
Distances SPS:	Jeu de la 8	6 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 9	7 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 10	6 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 14/1	75 points, tout le tableau
Distances CS:	Selon directives de la commission technique	

4.4.5. Juniors

Limites d'âge:	Juniors ayant au maximum 18 ans le 31.12. de la saison en cours.	
Nombre de joueurs:	Tous les juniors (condition: licence valable)	
Tableau:	Tournois de la section:	Jusqu'à 8 joueurs = 1 ou 2 groupes (avec finale)
		Dès 9 joueurs: tableau Euro.
	CS:	Le tournoi est joué sur un tableau de double KO.
Distances SPS:	Jeu de la 8	6 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 9	7 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 10	6 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 14/1	75 points, tout le tableau, nb de reprises limité à 25
Distances CS:	Selon directives de la commission technique	
Généralités:	Les juniors ne peuvent recevoir que des coupes ou des prix en nature.	

4.4.6. Filles

Limites d'âge:	Filles ayant au maximum 18 ans le 31.12. de la saison en cours.	
Nombre de joueurs:	Toutes les filles (condition: licence de valable de la catégorie «Filles»)	
Tableau:	Tournois de la section:	Jusqu'à 8 joueuses = 1 ou 2 groupes (avec finale)
		Dès 9 joueuses: tableau Euro.
	CS:	Le tournoi est joué sur un tableau de double KO.
Distances SPS:	Jeu de la 8	6 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 9	7 victoires, tout le tableau
	Jeu de la 10	6 victoires, tout le tableau

Jeu de la 14/1 75 points, tout le tableau, nb de reprises limité à 25
Selon le niveau de jeu des joueuses, la distance des matches peut être réduite.

Distances CS: Selon directives de la commission technique

Généralités: Les filles ne peuvent recevoir que des coupes ou des prix en nature.

4.4.7. Ecoliers

Limites d'âge: Ecoliers ayant au maximum 16 ans le 31.12. de la saison en cours.

Nombre de joueurs: Tous les écoliers (condition: licence valable)

Tableau: Tournois de la section: Jusqu'à 8 joueurs = 1 ou 2 groupes (avec finale)
Dès 9 joueurs: tableau Euro.
CS: Le tournoi est joué sur un tableau de double KO.

Distances SPS: Jeu de la 8 6 victoires, tout le tableau
Jeu de la 9 7 victoires, tout le tableau
Jeu de la 10 6 victoires, tout le tableau
Jeu de la 14/1 75 points, tout le tableau, nb de reprises limité à 25
Selon le niveau de jeu des joueurs, la distance des matches peut être réduite.

Distances CS: Selon directives de la commission technique

Généralités: Les écoliers ne peuvent recevoir que des coupes ou des prix en nature.

4.4.8. Limites d'âge pour les seniors

Les limites d'âge pour les seniors sont adaptées en fonction de celles de l'EPBF.

Un joueur demander une licence senior s'il a atteint ou dépassé l'âge indiqué dans la table ci-dessous.

Augmentation progressive des limites d'âge:

- Saison 2024 → 44 ans révolus le 31.12.2023 (classe 1979 ou plus âgé).
- Saison 2025 → 45 ans révolus le 31.12.2024 (classe 1979 ou plus âgé).

5. Mode de compétition des tournois OPEN et SWISS-OPEN

5.1. Championnat

Un Championnat spécifique est organisé pour la catégorie OPEN. La qualification pour la finale du Championnat se fait sur la base du classement OPEN.

Les citoyens suisses et les étrangers ayant leur domicile principal en Suisse sont autorisés à participer.

5.2. Classement OPEN

Le classement regroupe tous les participants aux tournois OPEN qui remplissent les conditions d'admission au Championnat.

Le classement comprend les 6 meilleurs résultats de tous les tournois OPEN, ainsi que les 2 meilleurs résultats des tournois de semaine.

5.3. Tournoi final

Un tournoi final est organisé. Les 64 meilleurs joueurs selon le classement Open se qualifient pour le tournoi final – les places non revendiquées par les joueurs sont attribuées aux joueurs suivants dans le classement.

5.4. Distinction

Les 32 meilleurs joueurs du tournoi final reçoivent un prix en espèces.

Des prix sous forme de médailles ou de coupes sont attribués aux joueurs classés aux places 1 à 3.

Le vainqueur du tournoi final obtient une coupe et le titre de «Champion SWISS-OPEN».

La prise en compte du résultat pour la nomination du cadre est réglée dans le règlement du cadre national.

5.5. Financement

Les prix en espèces sont financés comme suit:

- Contribution par participant aux tournois de semaine
- Réduction de l'indemnisation par participant pour les organisateurs de tournois
- Finance d'inscription au tournoi final
- Added Money de Swisspool

Les différentes contributions peuvent être consultées dans le règlement des finances.

5.6. Rachat

Un rachat lors des tournois OPEN est strictement interdit.

En cas de transgression, le joueur ainsi que la direction du tournoi seront sanctionnés.

5.7. Date du tournoi final

Le tournoi final annuel est organisé tous les deux ans en janvier.

5.8. Règlement

Le prochain tournoi final aura lieu en janvier 2025.

6. Catégorie équipe

6.1. Equipe

Une équipe se compose de 4 joueurs au minimum et de 6 joueurs au maximum. Tous les membres d'une équipe doivent être membres du même club et avoir pris la licence nécessaire auprès du même club.

6.2. Condition de participation

Pour être membre d'une équipe, les exigences suivantes doivent être remplies:

- Chaque membre de l'équipe est en possession d'une licence d'argent au minimum (prise auprès du club)
- Chaque équipe doit se conformer au dress-code SPS. Le haut de la tenue doit présenter une couleur uniformisée et un emblème de club uniformisé!
- Seuls les citoyens suisses ou les joueurs qui ont leur domicile en Suisse peuvent participer aux Championnats suisses par équipe.

6.3. Mode

Les qualifications sont organisées dans plusieurs lieux de tournoi lors d'une journée définie à l'avance. Les équipes inscrites sont réparties entre les lieux de tournoi. Sur chacun des lieux de tournoi, deux groupes de 4 équipes (max. 6 équipes) sont constitués (groupes A et B). En cas d'inscription de plus de 48 équipes, Swisspool se réserve le droit de réaliser la qualification en mode double KO au lieu des matches en groupes. Dans chacun des groupes, chaque équipe joue contre toutes les autres. Les deux meilleures équipes de chaque groupe se qualifient pour les play-off.

Le classement se fait selon les critères suivants:

- Nombre de victoires
- 4 points par victoire
- 2 points pour une victoire après le shoot-out
- 1 point pour une défaite après le shoot-out
- Nombre de matches remportés
- Rencontre directe

Demi-finales des play-off:

Meilleure équipe du groupe A contre l'équipe occupant la 2^e place du groupe B.

Meilleure équipe du groupe B contre l'équipe occupant la 2^e place du groupe A.

En fonction de la situation aux finales, les deux équipes qui remportent les demi-finales des play-off disputent ensuite la finale de qualification en vue des finales des Championnats suisses.

Au moins l'équipe qui gagne le tableau de son lieu de tournoi se qualifie pour les finales des Championnats suisses par équipes (demi-finales et finale du Championnat suisse par équipes).

6.4. Disciplines

Chaque joueur peut jouer au maximum un simple et un double (en aucun cas deux simples et deux doubles). Chaque match en équipes se déroule comme suit (séquence et distance):

- Deux matches au jeu de la 8 (double) - en 4 parties gagnantes
- Deux matches au jeu de la 9 (simple) - en 6 parties gagnantes
- Deux matches au jeu de la 10 (simple) - en 5 parties gagnantes

6.5. Notation

Chaque match en équipes comporte 6 matches. Chaque match remporté donne 1 point à l'équipe.

En cas d'égalité après 6 matches, le vainqueur est déterminé au shoot-out, lequel est réalisé comme suit:

- Chaque équipe définit les quatre joueurs qui disputeront le shoot-out.
- La bille no 8 est placée sur le point du bas et la bille de jeu (blanche) sur le point du haut.
- Moyennant une alternance de joueurs et d'équipes, chaque joueur joue deux fois la noire dans une des poches du bas.
- L'équipe obtient 1 point pour chaque bille noire empochée correctement (sans que la blanche ne tombe dans une poche).
- Après huit essais, l'équipe qui a le plus de points a gagné.
- En cas d'égalité de points, le shoot-out se poursuit (un contre un), jusqu'à ce qu'un joueur empoche la noire sans que son adversaire réussisse à le faire également.

7. Mode de compétition des autres tournois

7.1. Principe

Les points sont attribués aux joueurs dans le classement de leur catégorie respective.

Les organisateurs, clubs et salles de billard s'engagent à organiser les tournois selon l'affiche et l'homologation.

Les tournois enregistrés sont répertoriés par date sur un calendrier de tournoi.

7.2. Licence d'argent

La licence d'argent autorise à participer aux Open.

Les joueurs qui souhaitent participer à un Open mais qui ne sont pas en possession d'une licence ont la possibilité de demander une licence d'argent sur place le jour du tournoi.

Néanmoins, ils doivent se faire enregistrer sur www.swisspool-billard.ch. L'enregistrement est gratuit.

7.3. Joueurs étrangers

Les joueurs étrangers n'ont pas besoin d'avoir une licence suisse pour jouer les Open, à condition que leur domicile principal se trouve à l'étranger. En cas de doute, Swisspool peut demander une attestation de domicile actuelle.

Les joueurs étrangers doivent toutefois être en possession d'une licence valable de la fédération de leur pays.

7.4. Tournois internationaux

Les organisateurs doivent respecter ce qui suit:

- Dress-code B obligatoire pour tous (également pour les tournois de semaine!). Cela doit également figurer sur l'affiche du tournoi.
- Somme des gains en espèces: au moins CHF 5'000.-
- Annonce du tournoi auprès de l'EPBF. L'homologation de l'EPBF doit être disponible.
- Un arbitre officiel doit être présent dans chaque salle de tournoi (prix et conditions: voir règlement des arbitres).
- Direction du tournoi uniquement avec une attestation valable. Devoirs: voir règlement directeur de tournoi).
- Dès les 1/8 de finales: tableaux de résultats avec nom et score du match.
- Uniquement des tables 9 pieds.

7.5. Open argent

Les Open argent sont des tournois spéciaux qui ne peuvent avoir lieu que les jours des SPS et des CS et auxquels aucun joueur avec une licence platine ou or ne peut participer.

7.5.1. Nombre d'Open argent par jour de tournoi

Il n'est pas prévu une limitation du nombre de tournois par jour de match et par région (Suisse romande et Suisse alémanique).

Des accords mutuels entre les organisateurs respectifs sont recommandés.

7.5.2. Nombre de participants par tournoi

Le nombre de participants par tournoi est limité à un maximum de 32 joueurs par tournoi.

7.5.3. Notation des Open argent

Un classement séparé sera effectué pour les Open argent. Aucun point résultant des Open argent ne sera pris en compte pour les autres classements de Swisspool.

5 résultats au maximum seront pris en compte dans le classement Open argent.

7.5.4. Disciplines des Open argent

L'organisateur détermine la discipline qui sera jouée à l'Open argent. Toutefois, la discipline doit être définie à l'avance et indiquées sur l'annonce du tournoi.

7.5.5. Mode la détermination des têtes de série des Open argent

Dans les Open argent, la détermination des têtes de série se fait en fonction des rangs au classement Open argent. Les joueurs qui ne figurent pas encore dans le classement sont placés à la fin du champ des participants avec 0 point.

7.5.6. Début des tournois Open argent

Les tournois argent débutent à 11h00; les joueurs doivent s'annoncer auprès de la direction du tournoi à 10h30 au plus tard.

7.5.7. Dress-code aux Open argent

Pour les Open argent, le dress-code C est applicable.

7.5.8. Format des tournois Open argent

Le tournoi se joue en 2 phases.

La première phase consiste en jeux en groupe (groupes de 4).

La deuxième phase est jouée tableau KO.

Avec moins de 16 joueurs, le mode peut être changé par le responsable du tournoi et un tableau DKO peut être joué.

7.5.9. Prétention à des prix en espèces aux Open argent

Le prix en espèces est distribué conformément à la clé de répartition spécifiée (voir Règlement des finances).

8. Attribution de points dans les tournois

8.1. Tournois de la section

Pour les tournois de la section, des points seront attribués selon des tabelles prédéfinies. Les points attribués prennent en compte le rang obtenu par le joueur dans ledit tournoi.

Les explications détaillées à ce sujet sont publiées sur www.swisspool-billard.ch.

8.2. Autres tournois suisses

En fonction du rang atteint, les participants obtiennent un nombre de points fixés selon les tabelles prédéfinies. Les éléments pertinents sont le rang atteint et le nombre de participants.

Pour tous les tournois, des points sont attribués pour le classement selon ces tabelles; des tabelles différentes sont utilisées pour les Open et les tournois de semaine.

Lors des Open, la cagnotte est un facteur supplémentaire qui joue un rôle dans l'attribution du nombre de points. La CT se réserve le droit de procéder à des réductions du nombre de points en cas de tentative d'augmentation fictive des prix en espèces.

8.3. Tournois à l'étranger

Pour les tournois joués à l'étranger (p. ex. Eurotour), aucun point n'est donné pour les classements suisses.

9. Equipe nationale

Voir règlement du cadre national.

10. Protêts, recours

10.1. Protêts

Un protêt doit être inscrit dans le protocole de jeu immédiatement après l'apparition respectivement la constatation du litige. Il doit être signé par le joueur qui dépose protêt, la direction du tournoi et l'éventuel arbitre. En cas de gestion électronique du tournoi, la saisie du protêt dans le champ de communication suffit.

Le motif du protêt doit être indiqué. La taxe se monte à Fr. 50.- et doit être réglée comptant à la direction du tournoi en même temps que le protêt est déposé.

Le protêt dûment justifié doit être transmis à la CT de Swisspool dans les 3 jours (le timbre postal faisant foi). Une copie de la quittance du paiement de la taxe doit y être jointe.

Les protêts non-justifiés, déposés en retard ou n'étant pas accompagnés de la quittance de paiement ne sont pas traités, d'autres moyens légaux n'étant pas autorisés.

Si le motif d'un protêt n'est constaté que plus tard, la CT de Swisspool décide de son bien-fondé et le cas échéant, du traitement de l'affaire.

Un protêt contre des affirmations respectivement des faits figurant dans un protocole (p. ex.: notation d'une partie) n'est plus autorisé si le protocole est correctement signé ou si la partie suivante a débuté.

Les protêts contre des décisions qui concernent des faits de jeu ne sont pas autorisés.

Les protêts, les recours et autres moyens légaux ne sont possibles que si la personne concernée (respectivement équipe / club) a rempli toutes ses obligations envers Swisspool et l'organisateur du tournoi.

Les protêts officiels, déposés en respectant les dispositions du présent règlement de compétition et tombant sous le statut du dopage, sont envoyés par la CT dans les 3 jours aux responsables des contrôles antidopage pour analyse.

10.2. Recours

Voir règlement de recours de Swisspool.

11. Acceptation

Mise en vigueur par les délégués ou le comité de Swisspool.